



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 15 JUIN 2017

ARRETE
portant autorisation d'occupation du domaine public à
l'occasion de la fête de la musique le mercredi 21 juin
2017

N° Départ : 418/2017/249/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant qu'en raison de l'importance de la manifestation organisée à l'occasion de « **la fête de la musique** » le mercredi 21 juin 2017, il convient de réserver le domaine public afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes,

Considérant Qu'il convient donc de réserver le domaine public le temps nécessaire au bon déroulement de la fête,

arrête